

REGLEMENT – LA TRANSCO TRAIL 2026

1- ORGANISATION :

LA TRANSCO TRAIL est une manifestation sportive organisée le samedi 12 septembre 2026 par l'association CAP 03. 3 courses de trail sont au programme.

2- EPREUVES :

Les épreuves de trail se dérouleront comme suit :

- **Trail de Père Mathieu** : Trail XXS – Distance 4 km – D+ 105m – 5 km effort
Epreuve mixte ouverte à 40 coureurs des catégories Minimes à Master, licenciés ou non.
Le départ est fixé le samedi 12 septembre 2026 à 19h00 au stade Raymond Charbonnier
- **Trail du puit de Chaumier** : Trail XXS – Distance 9 km – D+ 203m – 11 km effort
Epreuve mixte ouverte à 260 coureurs des catégories Cadets à Masters, licenciés ou non
Le départ est fixé le samedi 12 septembre 2026 à 20h00 au stade Raymond Charbonnier
- **Trail du Tour de Bazergues** : Trail XXS – Distance 16 km – D+ 393m – 20 km effort
Epreuve mixte ouverte à 200 coureurs des catégories Juniors à Masters, licenciés ou non
Le départ est fixé le samedi 12 septembre 2026 à 19h45 au stade Raymond Charbonnier

Le nombre de coureurs toutes courses confondues est limité à 500. La répartition des dossards par course pourra évoluer en fonction des inscriptions des coureurs. Pour chaque course, départ et arrivée auront lieu au même endroit. L'allure est libre. Chaque course donnera lieu à un classement.

Catégories	Masters	Séniors	Espoirs	Juniors	Cadets	Minimes
Année de naissance	1991 et avant	1992 à 2003	2004 à 2006	2007 à 2008	2009 à 2010	2011 à 2012
Distance Max	illimitée	illimitée	illimitée	25 km	15km	7,5 km

3- INSCRIPTIONS et TARIFS :

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. **Le PPS doit avoir été effectué au maximum 1 an avant la date de la manifestation.**

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les parents exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donnent lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de 6 mois.

- **Inscriptions et paiement en ligne uniquement sur KLIKEGO.COM**

Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté (licence ou PPS) au plus tard le jeudi 10 septembre à 23h00. Dans le cas contraire, l'inscription sera supprimée et non remboursée.

Inscriptions sur place : Possible le samedi 12 septembre de 15h00 à 18h00 dans la limite des places disponibles et avec une majoration de 5,00 € par dossard.

- **Droits d'engagement :**

Trail de Père Mathieu	6,00 €
Trail du Puit de Chaumier	10,00 €
Trail du Tour de Bazergues	15,00 €
Majoration inscription sur place : 5,00 €	

- **Ravitaillement d'après-course :**

Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée pour les coureurs (jus de fruit, boissons gazeuses, fruits, pain, fromage, charcuterie, chips)

- **Cadeaux coureurs :**

Tous les coureurs recevront un cadeau d'accueil

4- ANNULATION INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Il n'est pas prévu d'assurance garantie annulation individuelle. Cependant l'organisation vous remboursera votre inscription en cas de force majeure (décès dans la famille, maladie ou blessure) à condition de faire votre demande et de fournir les justificatifs au plus tard le 9 septembre. Passée cette date, aucun remboursement ne sera possible.

En cas d'annulation de la manifestation par les services de la Préfecture de l'Allier, 50% du montant de votre inscription vous sera remboursé.

5- EQUIPEMENT :

- Aucun matériel obligatoire sur le Trail de Père Mathieu
Réserve d'eau (0,5l), couverture de survie et sifflet conseillés

- **Matériel obligatoire sur Trail du Puit de Chaumier et Trail du Tour de Bazergues**

Réserve d'eau de 0,5 l minimum

Gobelet personnel (Tour de Bazergues)

Couverture de survie

Sifflet

Lampe frontale chargée et pouvant éclairer au moins 1h30

- **Matériel conseillé**

Vêtements adaptés aux conditions météo du moment. L'organisation précisera si des pièces sont obligatoires la veille de l'épreuve.

Tout coureur a qui il manquerait un ou plusieurs éléments obligatoires sera non classé. Contrôles aléatoires avant le départ et à l'arrivée.

6- DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera au stade Raymond Charbonnier le samedi 12 septembre à partir de 16h00.

En fonction de la situation sanitaire à la date de l'épreuve, pourront être exigés :

- Le port du masque obligatoire
- Un sens de circulation à respecter
- L'utilisation de gel Hydroalcoolique

Tout engagement reste personnel et aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible à tout moment de la course.

7- CHRONOMETRAGE DES COURSES / POINTS DE CONTRÔLE

Le chronométrage de chaque course sera assuré par l'organisation.

Des points de contrôle seront mis en place sur les parcours.

8- RAVITAILLEMENTS :

Aucun poste de ravitaillement sur le Trail de Père Mathieu

1 poste de ravitaillement liquide sur le Trail du Puit de Chaumier

2 postes de ravitaillement liquide sur le Trail du Tour de Bazergues

Dans le cadre d'une déparche éco responsable, aucun gobelet ne sera disponible sur les points de ravitaillement liquide. Chaque coureur doit avoir avec lui un gobelet ou bidon ou poche à eau qui pourront être remplis sur les points de ravitaillement liquide.

9- SECURITE et ASSISTANCE MEDICALE

Un médecin ou une équipe de secouristes seront présents sur place avec une ambulance.

Si les conditions météorologiques sont susceptibles de mettre en péril la santé ou la sécurité des coureurs, l'organisation se réserve le droit de modifier certaines portions ou la totalité des parcours.

L'organisation se réserve également le droit de stopper tout coureur présentant des signes manifestes de défaillance physique. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les traversées de route seront sécurisées par des signaleurs.

10- ABANDON :

En cas d'abandon, tout coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et donner son dossard. Le responsable du poste invalidera le dossard en communiquant le numéro au PC course.

11- PENALITES – DISQUALIFICATIONS

En s'inscrivant à l'une des épreuves de la TRANSCO TRAIL, les coureurs s'engagent à :

- Respecter l'environnement traversé
- Suivre le parcours balisé sans couper les sentiers ou chemins
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours
- Ne pas utiliser de moyens de transport
- Porter son dossard de manière visible sur le devant de sa tenue sur l'intégralité du parcours
- Posséder sur soi tout le matériel obligatoire
- Se soumettre au contrôle anti-dopage
- Porter assistance à tout coureur en difficulté
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision

Tout manquement à l'une de ces règles par un coureur entraînera une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

12- JURY D'EPREUVE – ARBITRAGE

En cas de litige, un jury paritaire est habilité à prendre les décisions en matière de disqualification et de reclassement. Les éventuelles réclamations sont enregistrées uniquement dans l'heure suivant l'arrivée du coureur concerné. Toute réclamation devra se faire par écrit et sera accompagnée d'un chèque de caution de 50,00 € à l'ordre de CAP 03, chèque de caution qui sera encaissé si la réclamation n'abouti pas.

Le jury sera composé :

- Du directeur de course
- Du responsable du chronométrage
- De 2 coureurs tirés au sort dans les coureurs présents.

13- MODIFICATION DES PARCOURS – ANNULATION DE COURSE

En cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder ou d'arrêter les courses ou de modifier les parcours.

L'information sera transmise aux coureurs lors du briefing d'avant course.

14- ENVIRONNEMENT :

Les itinéraires empruntent à titre exceptionnel quelques propriété privées sur lesquelles nous avons obtenus des droits de passage exceptionnels. Merci de respecter ces terrains et l'ensemble du parcours en ne jetant aucun déchet, en ne sortant pas des itinéraires balisés et en respectant les animaux pouvant être dans les champs à proximité du parcours.

15- REGLES SANITAIRES :

En cas de crise sanitaire, un protocole sanitaire sera établi et actualisé conformément aux directives gouvernementales et préfectorales en vigueur à la date de l'évènement. Tous les participants seront tenus, sous peine d'exclusion, de respecter ces impératifs.

16- ASSURANCES – RESPONSABILITES :

L'épreuve est couverte par une assurance Responsabilité Civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou par l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagée dès l'exclusion de l'épreuve.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

17- DROIT A L'IMAGE :

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

18- INFORMATIQUE ET LIBERTE :

L'organisateur se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

Tout coureur inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.